



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 18 **votants** : 18
Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.
Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.
Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme OUTREVILLE Angélique ;
Absents excusés : M. VEZIE François ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;
Pouvoir : M. VEZIE François donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;
Secrétaire de séance : Mme NOËL Marie-Laure.

2024-07-068 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE

Arrivée de Mme KERGOAT Morgane à 21h26.

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation, la ville de Louvigné-du-Désert a programmé des travaux d'aménagement des places publiques centrales afin d'organiser des espaces paysagers, conviviaux et fonctionnels. Conformément à l'étude préalable conduite en 2016, puis en 2021, la commune souhaite travailler en priorité sur la Place de la Mairie.

Les travaux viseront notamment à :

- Favoriser l'accessibilité de cette place et aux services par des cheminements doux ;
- Améliorer la fonctionnalité de la place (stationnements revus, éclairage, marquage des cheminements doux, création d'une zone de rencontre, valorisation des modes alternatifs à la voiture...)
- Mettre en valeur le paysage et la visibilité de la place par un travail sur le mobilier urbain et la signalétique ;
- Revégétaliser et désimperméabiliser cet espace.

A l'issue d'une procédure de consultation, lancée le 13 avril 2021, la Commission d'Appel d'Offres a auditionné trois cabinets le jeudi 24 juin 2021. Après avoir entendu l'ensemble des présentations, c'est le cabinet « Atelier du Marais » qui a été retenu par la CAO.

Après une première phase de réalisation d'esquisse et de concertation, l'étude d'Avant-Projet Définitif a été réalisée cette année et a permis de déterminer le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 152 338,25 € HT.

Ce projet est éligible au dispositif du Conseil Départemental « Ambitions Communes ». Ce dernier s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement proposé par le fonds de solidarité territoriale depuis 2010 et est complémentaire avec les contrats départementaux de solidarité territoriale, signés avec les intercommunalités, permettant de financer des projets structurants pour les communes.

PROPOSITION

Vu le plan de financement du projet ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du dispositif « Ambitions Communes ».

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 octobre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.